

Séance
ordinaire du
13 juillet 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TREIZIÈME (13^E) JOUR
DU MOIS DE JUILLET DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6, *absence motivée*

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire et Marie-Hélène Gauthier, directrice des ressources humaines et de l'urbanisme ainsi que messieurs Steve Corneau, directeur des finances et Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.07.318

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.07.319

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 1^{er} et 15 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 5 juin 2020.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 354 762.93\$
Comptes préautorisés : 1 396 572.75 \$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Ratification de mandat à la firme Stantec pour le projet de prolongement de la rue Beaupré.

FINANCES

6. Appropriation et transfert de surplus affecté et non affecté.
7. Autorisation de versement de dons.
8. Radiation de comptes à recevoir.
9. Acceptation d'une offre de règlement et quittance avec Intact Assurance.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Ratification d'embauche pour le poste de commis à la bibliothèque — poste surnuméraire sur appel.
11. Ratification d'embauche de deux étudiants aux services des travaux publics.
12. Attribution de permanence à madame Sarah d'Astous au poste d'archiviste.
13. Attribution de permanence à monsieur Yvan Bond au poste de superviseur infrastructures et immobilisations.
14. Ratification d'embauche de personnel à la piscine Gervais-Rioux.
15. Autorisation d'octroi du poste de journalier temporaire.
16. Autorisation d'embauche d'un aide PAE.

LOISIRS

17. Ratification de la réouverture de la piscine Gervais-Rioux.
18. Recommandation de paiement — construction de l'Amphithéâtre Desjardins — décompte progressif no 15 et réception provisoire.
19. Autorisation d'engagement financier pour les mercredis quartiers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
21. Ratification d'une lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

22. Ratification d'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts par le service des travaux publics.
23. Recommandation de paiement — réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats - décompte progressif no 3.
24. Autorisation de modifications dans le cadre du projet de réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats.
25. Recommandation de paiement — réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats - décompte progressif no 4.
26. Recommandation de paiement — prolongement d'un réseau d'aqueduc du chemin de Price — décompte progressif no 1.

URBANISME

27. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 8 juillet 2020 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

28. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le lot 6 371 846.
29. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le lot 4 071 174.
30. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – MRC de La Mitis – 1534, boulevard Jacques-Cartier.
31. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA — madame Aline Pelletier — 1776, boulevard Jacques-Cartier.
32. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – Corporation du Petit Plantarium – 1026, boulevard Jacques-Cartier

AFFAIRES NOUVELLES

33. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021.
34. Recommandation des conseils municipaux de Mont-Joli et de Saint-Joseph-de-Lepage pour la sauvegarde du Gros-Ruisseau : fin des activités nautiques.
35. Période de questions.
36. Clôture et levée de l'assemblée.

20.07.320

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 1ER ET 15 JUIN ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 1er et 15 juin 2020 à 20 h et de la séance extraordinaire du 5 juin à 8 h 30 ;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 1^{er} juin 2020 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 15 juin 2020 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du vendredi 5 juin 2020 à 8 h 30 en sa forme et teneur.

20.07.321

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 354 762.93\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 396 572.75\$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20.07.322 RATIFICATION DE MANDAT À LA FIRME STANTEC POUR LE PROJET DU PROLONGEMENT DE LA RUE BEAUPRÉ

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à la firme d'ingénierie Stantec afin d'effectuer des relevés topographiques pour le projet de prolongement de la rue Beaupré, et ce, au coût de 2 000 \$ plus les taxes.

FINANCES

20.07.323 APPROPRIATION ET TRANSFERT DE SURPLUS AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants :

- Surplus affecté — Équilibrage du budget 2021 : 200 000 \$
- Surplus affecté — Construction de l'aréna 600 000 \$.
- Surplus affecté – Équilibrage du rôle d'évaluation 40 000\$

20.07.324 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
Fondation UQAR	Financement annuel	500 \$

20.07.325 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3007 65	Bianca Viau-Casavant	2 629,10 \$
D 3007 67	Alexis Jean	3 220,65 \$
D 3008 04	Martin Minville	1 249,78 \$

20.07.326 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE RÈGLEMENT ET QUITTANCE AVEC INTACT ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli avait un contentieux avec Intact Assurance concernant la facturation de quatre dossiers de feux de véhicule de non-résidents ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli en est venue à une entente de règlement en utilisant les services du procureur de la Cour municipale pour les dossiers suivants :

- Dossier 6032451857 5 716,49 \$
- Dossier 3032755619 4 333,61 \$
- Dossier 4032780649 1 000,00 \$

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie la Ville de Mont-Joli abandonne le dossier 4032553333 avec quittance ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine cette offre de règlement et autorise madame Kathleen Bossé, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents du règlement avec Intact Assurance.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.07.327 RATIFICATION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE — POSTE SURNUMÉRAIRE SUR APPEL

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Marie-Claude Hamel au poste de commis à la bibliothèque — poste surnuméraire sur appel. Celle-ci est entrée en fonction le 16 juin 2020. Madame Hamel bénéficiera des conditions de travail prévues à la convention collective et sera soumise à une période de probation.

20.07.328 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS AUX SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de messieurs Karel Pelletier et Olivier Gauthier comme préposés au parc. Messieurs Pelletier et Gauthier sont entrés en service le 12 juin 2020.

20.07.329 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MADAME SARAH D'ASTOUS AU POSTE D'ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT QUE madame D'Astous a obtenu le poste d'archiviste ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame D'Astous est à toute fin terminée et que sa supérieure, madame Kathleen Bossé, greffière, ainsi que la directrice des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier recommandent l'attribution de la permanence de madame D'Astous compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à madame Sarah D'Astous à titre d'archiviste dès que la période de probation sera terminée.

20.07.330 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR YVAN BOND AU POSTE DE SUPERVISEUR INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bond a obtenu le poste de superviseur infrastructures et immobilisations ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Bond se terminera le 20 juillet 2020 et que son supérieur, monsieur Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics ainsi que la directrice des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier recommandent l'attribution de la permanence de monsieur Bond compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Yvan Bond à titre de superviseur infrastructures et immobilisations.

20.07.331 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Manuela Dubé-Nadal au poste de caissier et assistant-moniteur pour la piscine Gervais-Rioux. Madame Dubé-Nadal est entrée en fonction le 6 juillet 2020 date à laquelle la période habituelle de probation a débuté.

Madame Dubé-Nadal aura le statut d'employé en probation et bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*.

20.07.332 AUTORISATION D'OCTROI DU POSTE DE JOURNALIER TEMPORAIRE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du poste de journalier temporaire à monsieur Raynald Langlois. Monsieur Langlois bénéficiera des conditions de travail prévues à la convention collective et sera soumis à une période de probation.

20.07.333 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN AIDE PAE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'aide PAE était à pourvoir ;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché en respect des dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE le service des ressources humaines a reçu des candidatures et que des entrevues ont été réalisées par un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de monsieur Frédéric Charest a été retenue ;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli et la Ville de Mont-Joli sur des conditions d'embauche ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention du Certificat de qualification de préposé à l'aqueduc (OPA) d'Emploi Québec avant la fin des 120 jours de probation est une condition essentielle à son embauche ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Frédéric Charest à titre d'aide PAE. Monsieur Charest bénéficiera des conditions de travail prévues à la convention collective et sera soumis à une période de probation. Sa date de début d'emploi est à déterminer.

LOISIRS

20.07.334 RATIFICATION DE LA RÉOUVERTURE DE LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a autorisé la réouverture des piscines publiques dans un cadre restreint accompagné de mesures sanitaires ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un service apprécié des citoyens ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la réouverture de la piscine Gervais Rioux avec l'horaire estival habituel. Les périodes de natation pour les lève-tôt, les bains en longueur et la natation style de nage sont également de retour à l'horaire.

Par la même résolution, le conseil ratifie le rappel au travail des employés de la Piscine Gervais Rioux.

20.07.335
Alain

RECOMMANDATION DE PAIEMENT — CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 15 ET RÉCEPTION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT QUE la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 15 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 501 082,82 \$ incluant les taxes ainsi que la réception provisoire de l'amphithéâtre Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 15 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 15 et réception provisoire de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 501 082,82 \$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

20.07.336

AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LES MERCREDIS QUARTIERS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'engagement financier pour les mercredis quartiers pour un montant de 2000 \$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20,07 .337

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

20.07.338

RATIFICATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli intervenue le 8 juillet 2020.

TRAVAUX PUBLICS

20.07.339 RATIFICATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

Pour le matériel d'aqueduc :

- Wolseley 14 613,62 \$
- Réal Huot inc. 13 650,97 \$
- EMCO 14 398,83 \$

Pour le matériel d'égouts :

- Wolseley 24 396,23 \$
- Réal Huot inc. 22 519,44 \$
- EMCO 26 070,01 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du superviseur infrastructures et immobilisations monsieur Yvan Bond ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de ratifier un contrat de fourniture de matériel d'aqueduc et d'égouts pour un montant de total de 36 170,41 \$ taxes incluses à la firme Huot. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

20.07.340 RECOMMANDATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DES RUES DESROSIERS, JEANNE-MANCE ET DES OBLATS - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée a présenté une demande de paiement no 3 pour la réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats au montant de 128 678,95 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 3 par la MRC de La Mitis ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 3 au montant de 128 678,95 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée.

20.07.341 AUTORISATION DE MODIFICATIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES RUES DESROSIERS, JEANNE-MANCE ET DES OBLATS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les modifications de chantier suivantes :

- B-00X excavation de rebuts sur Jeanne-Mance 12 104,09 \$
- B-001 reprise entrée de service 1 435,05 \$
- B-002 déblai supplémentaire 3 816,00 \$
- B-003 raccordements aqueduc dur Lévis .. 8 023,55\$

- B-004 nivellement des déblais au site de la Ville 8 120,00 \$
- B-005 reprise entrée de service 10 350,52 \$
1220, rue Jeanne-Mance
- DC—001 conduite d'eau potable 14 350,80 \$
- DC-002 vanne d'eau 6 082,00 \$

20.07.342 RECOMMANDATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DES RUES DESROSIERS, JEANNE-MANCE ET DES OBLATS - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée a présenté une demande de paiement no 4 pour la réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats au montant de 537 679,80 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 4 par la MRC de La Mitis ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 4 au montant de 537 679,80 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.

20.07.343 RECOMMANDATION DE PAIEMENT — PROLONGEMENT D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC DU CHEMIN DE PRICE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Bourgoin et Dickner a présenté une demande de paiement no 1 pour le prolongement du réseau d'aqueduc du chemin de Price au montant de 306 862,90 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 1 par la firme Tetra Tech ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 1 au montant de 306 862,90 \$ incluant les taxes à Les Excavations Bourgoin et Dickner.

URBANISME

20.07.344 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 8 JUILLET 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 8 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 2020 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 42 permis de rénovation pour une valeur de 1 561 623 \$;
- L'émission de 5 permis de construction pour une valeur de 42 000 \$;
- Deux demandes de dérogations mineures ;
- Trois demandes de PIIA .

20.07.345 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 6 371 846

CONSIDÉRANT QUE le CPE Les Petits Montois a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un bâtiment ayant une marge avant de plus de 17 mètres sur la rue Thuribe. De plus, la demande vise à réduire à 10 le nombre de stationnement et d'aménager l'aire de chargement et de déchargement en cour avant ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est bordé par trois rues et trois cours avant ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 24 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure du CPE Les Petits Montois.

20.07.346 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 4 071 174

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Nicolas Maisonneuve a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire une habitation multifamiliale isolée de 3 étages et d'une hauteur de 10,67 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 24 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Nicolas Maisonneuve.

En raison d'un possible conflit d'intérêt, monsieur Robin Guy demande à quitter la salle, il sort à 20h27 pour un retour à 20h28.

20.07.347 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – MRC DE LA MITIS – 1534, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Mitis a déposé une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment situé au 1534, boulevard Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a déposé le visuel du bâtiment suite aux travaux de revitalisation extérieurs ;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 349 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de la MRC de La Mitis.

20.07.348

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – MADAME ALINE PELLETIER – 1776, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE madame Aline Pelletier a déposé une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment situé au 1776, boulevard Jacques-Cartier pour le remplacement d'une partie du recouvrement extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 519 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de la de madame Aline Pelletier.

20.07.349

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – CORPORATION DU PETIT PLANTARIUM – 1026, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Léo Caron a déposé une demande de permis pour deux nouvelles enseignes ;

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a préparé un visuel afin de démontrer le résultat final du projet ;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 106 (CMC) et est soumis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de la Corporation du Petit Plantarium.

AFFAIRES NOUVELLES

20.07.350 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications gère un programme de soutien financier pour le développement des collections des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite présenter une demande afin d'améliorer la collection disponible à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande.

20.07.351 RECOMMANDATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DE MONT-JOLI ET DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE POUR LA SAUVEGARDE DU GROS-RUISSEAU : FIN DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Item retiré

20.07.352 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

20.07.353 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 32 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière